



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL  
 DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

3003 Berne, le 23 novembre 1973

s.C.41.Afr.S.152.0. - RL/sb

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen  
 Prière de rappeler cette référence dans la réponse  
 Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

Division du Commerce  
 à l'att. de Monsieur l'Ambassadeur Rothenbühler

3003 B e n e 241.5

E.V.D. / AMBASSADEUR / ABTEILUNG	
CATT	
EE	
R	23. NOV. 1973
<i>RB</i>	<i>a/a</i>
Kopie an	

Exportation de capitaux  
 à destination de l'Afrique du Sud

Monsieur l'Ambassadeur,

Vous nous avez demandé ce que nous pensions du crédit bancaire à l'Afrique du Sud ayant fait l'objet de la lettre de la Banque nationale du 8 novembre (Fr.s. 100'000'000.-- à la South African Iron and Steel Industrial Corporation à Prétorias par l'UBS).

Notre position de principe vous est connue. Depuis des années, nous renouvelons l'avertissement qu'une aide financière suisse trop substantielle à ce pays risque de peser sur nos relations avec les autres pays africains, si ce n'est même, un jour, les compromettre. La possibilité recherchée, à l'époque, de disposer d'une base légale pour nous opposer à certaines opérations financières pour des motifs d'ordre politique n'a pu être obtenue, les Chambres ayant rejeté la proposition du Conseil fédéral, émise à notre suggestion, qu'un éventuel veto de la Banque nationale puisse se fonder sur des motifs visant la sauvegarde des intérêts "généraux" du pays (message du CF du 13 mai 1970, concernant la révision de la loi sur les banques, FF 1970, page 1189). A défaut de ne pouvoir nous opposer à ces exportations de capitaux, nous recommandons à nos banques de les restreindre dans toute la

./.



- 2 -

mesure du possible. Nos remarques sont périodiquement renouvelées. Nous l'avons fait, pour la dernière fois, par la lettre du 5 octobre concernant le crédit de Fr.s. 30'000'000.-- à la South African Broadcasting Corp., à Johannesburg, par la First National City Bank, à Genève. D'entente avec notre Direction politique, nous estimons en revanche inutile de renouveler, à chaque fois, ces observations. Nous laisserons ainsi passer, sans nouvelles remarques, le crédit de Fr.s. 100'000'000.-- de l'UBS.

Nous devons toutefois constater que les exportations de capitaux vers l'Afrique du Sud ont sensiblement progressé cette année. Elles avaient atteint près de Fr.s. 300'000'000.-- en 1972. Pour 1973, leur total dépasse déjà Fr.s. 450'000'000.--, la nouvelle opération de Fr.s. 100'000'000.-- non comprise.

La Suisse, en sa qualité d'exportatrice de capitaux en Afrique du Sud, est critiquée, alors même que de nombreuses affaires échappent à la connaissance des observateurs étrangers. Les renseignements fournis par la dernière publication du groupe de l'apartheid sont en effet - heureusement - très incomplets en ce qui concerne les crédits d'origine suisse. Que seraient ces critiques si la totalité d'entre eux étaient connue desdits observateurs ? Nous ne pouvons, quant à nous, minimiser le risque que représente cette aide accrue à l'économie sud-africaine.

Comme dit plus haut, nous renonçons à renouveler les mêmes redites lors de chaque opération. Au surplus, nous avons été jusqu'ici le seul département qui se soit exprimé de façon critique à l'égard de ce genre

./.

- 3 -

d'affaires. Si vous deviez partager nos vues, nous apprécierions que vous puissiez, de votre côté aussi, attirer l'attention de la Banque nationale sur les inconvénients, si ce n'est les dangers, de cette expansion dans les crédits.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Service économique et financier

*J. Zwahlen*

(Zwahlen)

*Von Nationalbank bestätigte Kapitalexport nach Südafrika:*

1972	=	227 Mio Fr	(effektiv exportiert)
1973	=	550 Mio Fr	(wohl. das befragte Genül vom 13. NW. 73)